



**Doc. 11680**

02 juillet 2008

## Migrants, dialogue interculturel et intégration

### Proposition de recommandation<sup>1</sup>

déposée par M. René van der LINDEN et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

La Journée européenne des migrations et de l'intégration, organisée conjointement par l'Etat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans la ville historique d'Aix-la-Chapelle, les 19 et 20 novembre 2007, a mis particulièrement l'accent sur le dialogue interculturel.

Le débat s'est concentré sur deux grands points: premièrement, les politiques d'intégration dans les sociétés multiculturelles: enjeux et perspectives; deuxièmement, les migrations, la diversité, le dialogue interculturel et la compréhension interreligieuse: conditions et cadre politique.

Les participants à la conférence sont convenus que les migrants font partie intégrante de la société européenne. Bien que, parfois, les migrations conduisent à des tensions dans les pays d'accueil, l'Europe d'aujourd'hui est un creuset de personnes de différentes origines et cultures. L'Europe dans son ensemble est une véritable société multiculturelle et multiethnique dotée d'un patrimoine culturel riche et diversifié.

L'intégration ne peut jamais être un processus d'adaptation unilatéral. Elle exige de la société d'accueil et des migrants qu'ils soient prêts à participer à un dialogue franc. L'intégration, c'est beaucoup plus que simplement «vivre ensemble». Elle passe par une culture du respect mutuel. Les familles et les parents des enfants migrants peuvent jouer un rôle particulièrement important.

Les politiques d'intégration n'incombent pas uniquement à l'Etat. L'intégration dépend de la coopération active de tous les secteurs de la société civile et de l'attitude positive des migrants. Les pays d'origine peuvent aussi contribuer notablement à l'intégration de leurs émigrants dans les pays d'accueil européens.

La Journée européenne des migrations et de l'intégration à Aix-la-Chapelle traduisait l'ambition politique de concevoir des mesures encourageant et facilitant l'intégration de tous les individus dans leurs pays respectifs et dans l'ensemble de l'Europe. Dans ce contexte, l'une des priorités est de préserver la diversité culturelle et la coopération interculturelle, le dialogue, la compréhension et le respect.

Un aspect important de cette politique est le respect des droits de l'homme, la primauté du droit et la promotion de la démocratie. Il convient aussi d'accorder tout particulièrement la priorité aux droits des femmes et des enfants. Aucune tradition, ni initiative contraire à ces principes ne peut être tolérée. Surtout, il n'y a pas de place pour la discrimination, l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe.

---

1. Renvoyée à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur «Les migrations en Europe: un défi permanent»: Renvoi no 3485 (29e séance, 29 septembre 2008).



Les migrants en Europe doivent pouvoir jouir du même droit que les autres de participer à la société dans laquelle ils vivent et d'y assumer des responsabilités, y compris politiques, aux échelons local, régional, national et européen. Une politique d'intégration doit être un projet conjoint entre les migrants et la société garantissant aux migrants le même niveau d'éducation et d'accès au marché du travail qu'à la population du pays d'accueil.

Les jeunes migrants vivant en Europe constituent un grand potentiel pour le continent. Ce potentiel n'est exploitable que si ces nouveaux membres de la société européenne peuvent participer pleinement à la société. Cette pleine participation recouvre les domaines économique, politique et social, dont le droit de vote aux élections locales, nationales et européennes, selon le cas.

Il est important que la participation active des jeunes migrants à divers programmes et activités favorisant l'intégration et organisés par des associations et ONG de jeunesse, qui sont des intermédiaires clés entre les jeunes migrants et la société, soit soutenue plus activement par les différentes institutions européennes et internationales.

Le dialogue interconfessionnel fait partie du dialogue interculturel. Dans de nombreux cas, des positions extrémistes peuvent entraver un échange de vues constructif ainsi que la compréhension et le respect mutuels. Ce dialogue doit être ouvert à tous et ne pas se limiter aux chefs religieux qui, néanmoins, ont un rôle particulièrement important à jouer. Le dialogue devrait associer de plus en plus les représentants élus des communautés religieuses.

Une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil, acquise à un stade précoce, est fondamentale pour la réussite de l'intégration. Il faut encourager les enfants de migrants à maîtriser cette langue, tout en respectant la nécessité pour eux d'apprendre aussi leur langue maternelle. Ce n'est pas seulement le système éducatif qui est important dans ce contexte. D'autres institutions et associations (clubs de sport, diasporas, médias, différentes ONG, etc.) peuvent aussi contribuer au processus d'intégration.

La vie professionnelle a une fonction particulièrement importante dans l'intégration des migrants. Le chômage est un obstacle majeur à une bonne intégration des migrants. C'est malheureusement un grave problème pour nombre de jeunes migrants. L'industrie et le commerce, mais aussi les organismes publics ont, dans plusieurs cas, joué un rôle pionnier dans le processus d'intégration et la promotion du dialogue multiculturel, de la compréhension, du respect et de la tolérance. De telles actions doivent être mieux connues et récompensées.

Les diasporas en Europe pourraient être associées de manière encore plus étroite à la promotion de la coopération au développement ainsi qu'à celle de la compréhension multiculturelle, du dialogue et de l'intégration. La mobilité des travailleurs et les migrations circulaires pourraient jouer un rôle positif pour les pays d'origine, les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes, y compris leur famille. Une bonne coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil ainsi qu'une bonne compréhension mutuelle entre eux faciliteraient cette évolution positive (transferts de fonds, investissements, éducation et formation, etc.). Les pays d'origine devraient aider leur diaspora à maintenir des liens étroits avec leur pays natal afin que les migrants comme leur pays d'origine bénéficient du processus migratoire, tant à court qu'à long termes.

L'Europe multiculturelle doit encourager et récompenser la connaissance des langues et la compréhension des différentes cultures. Les institutions et Etats européens peuvent œuvrer ensemble pour favoriser cette entreprise. Dans le contexte de la Journée européenne des migrations et de l'intégration, il a été proposé de demander au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à leurs Etats membres d'organiser, chaque année, une Journée européenne pour l'intégration et la tolérance interculturelle. La ville d'Aix-la-Chapelle et sa Fondation du prix Charlemagne devraient être étroitement associées à cette journée européenne.

Il est particulièrement important de faire participer pleinement les jeunes et les établissements scolaires, mais aussi la société civile, à la promotion d'une Europe tolérante et multiculturelle, en tant que patrie naturelle de tous les êtres humains, quelles que soient leur culture ou leur origine. Il faut promouvoir par tous les moyens la paix et la coopération en Europe fondées sur les valeurs partagées d'égalité, de droits de l'homme et de démocratie. La journée européenne proposée sera l'une des contributions à cet objectif.

La manifestation devrait avoir un caractère local, régional, national et européen. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire ainsi que le Parlement européen et d'autres institutions concernées de l'Union européenne, sans oublier la société civile, les partenaires économiques, les associations de migrants et les communautés religieuses, doivent être pleinement associés à cette manifestation.

Conformément à ce qui précède, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de charger les organes compétents du Conseil de l'Europe:

- d'étudier ce que peut faire le Conseil de l'Europe, dans le cadre de sa mission spécifique, et en coopération avec d'autres partenaires, pour favoriser un dialogue interculturel positif, la compréhension interculturelle, le respect mutuel et la tolérance;
- d'examiner s'il est faisable d'organiser une Journée européenne pour l'intégration et la tolérance interculturelle;
- d'encourager le secteur de la jeunesse à jouer un rôle actif dans ces activités.

*Signé (voir au verso)*

*Signé<sup>2</sup>*:

LINDEN René, van der, Pays-Bas  
ATANASOVA Aneliya, Bulgarie  
BRANGER Jean-Guy, France  
BUGNON André, Suisse  
ÇAVUŞOĞLU Mevlüt, Turquie, GDE  
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC  
CLIVETI Minodora, Roumanie  
DIMITROV Mitko, Bulgarie  
DUCARME Daniel, Belgique  
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni  
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE  
JONKER Corien W.A., Pays-Bas, PPE/DC  
MELE Giorgio, Italie  
SCHNEIDER André, France, PPE/DC  
STUCCHI Giacomo, Italie, GDE

---

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste